

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2019**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	20 (puis 21, M. Damien SIMON, arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.08/03.19)
- votants par procuration	8 (puis 7, M. Damien SIMON, arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.08/03.19)
- absent	1
- total des votants	28

x x x

Compte rendu de la séance affiché le 11 mars.

x x x

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi sept mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-six février, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

**Étaient présents :**

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, M. Xavier PICAVET, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjointes,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON (arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.08/03.19), Mme Anne NOËL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Yoann LAVERNHE, M. Clément FOUTEL, M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, Mme Sylvie LEGENTIL, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

Mme Paola MIZAC	qui donne pouvoir à	Mme Brigitte LEROUX
Mme Claudine COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Philippe LEROUX
M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
M. Damien SIMON	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET (pour une partie de la séance, M. SIMON arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.08/03.19)
M. Frédéric LE PAGE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	Mme Carole BIGUEUR
Mme Lesline BOIXEL	qui donne pouvoir à	M. Jean-Paul MANGIN
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	M. Yoann LAVERNHE

**Absent :**

M. Mourad BETTAHAR, Conseiller Municipal.

formant la majorité des membres en exercice.

M. Paul DHAILLE est nommé, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.12/03.19**

**Objet :** Budget restauration  
Tarifs municipaux 2019 :  
repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile

**Délibération n°: D.12/03.19**

**Objet : Budget restauration  
Tarifs municipaux 2019 :  
repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile**

Monsieur PICAUVET rappelle que chaque année, les tarifs pour les repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile font l'objet d'une revalorisation au vu d'un arrêté ministériel.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° D.141/12.18 du 13 décembre 2018 fixant les tarifs municipaux 2019, à l'exception de ceux des repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile (annexe 7) qui sont fixés au regard d'un pourcentage d'augmentation défini par arrêté ministériel publié dans le Journal Officiel de la République Française,

Vu les dispositions de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2018, publié au Journal Officiel du 29 décembre 2018, qui précise que "*les prix des prestations des services d'aide et d'accompagnement à domicile mentionnés à l'article L.347-1 du code de l'action sociale et des familles ne peuvent augmenter de plus de 1,42 % en 2019 par rapport à l'année précédente*",

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer les tarifs municipaux 2019 pour les repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile comme indiqué dans le tableau ci-après ; ces tarifs augmentant de 1,42 %, comme le permet l'arrêté ministériel du 21 décembre 2018 précité.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,  
le Maire de Lillebonne,



**TARIFS 2019****REPAS SERVIS DANS LA SALLE DE RESTAURATION, RUE DU LIN  
ET PORTAGE A DOMICILE**

assujettissement à la TVA à 10%

Libellé	Tarifs TTC 2018	Tarifs HT 2018	Tarifs TTC 2019 applicables	Tarifs HT 2019 votés
<b>Repas en salle</b>				
personnes âgées et personnes en situation de handicaps	6,75	6,14	6,85	6,23
personnel communal	4,35	3,95	4,40	4,00
personnel de service de la salle de restauration	2,10	1,91	2,10	1,91
personnes extérieures	8,80	8,00	8,90	8,09
<b>Portage</b>				
portage à domicile	7,05	6,41	7,15	6,50

